



Compte-rendu du comité technique spécial (CTS) du 26 NOVEMBRE 2013

pour le SNPC/FO GENDARMERIE étaient présents :

Titulaires :

Mme CACCAMO, MM CAUQUIL, MESNIER, DAUVERGNE, CAMUZEUX

Suppléants :

Mme DELONDRE, MM DUBOURDEAU, SANCHEZ

Le général LIZUREY, major général (MG), préside ce comité technique spécial de la gendarmerie nationale.

Sujets soumis aux votes

Approbation du compte-rendu du CTS du 26/09/2013 :

Pour : SNPC/FO 5 voix, CFDT 2 voix, UNSA 1 voix, CGT 1 voix

Arrêté relatif aux missions et à l'organisation du service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI):

Seulement 13 agents civils dans cette nouvelle structure qui comprendra 180 personnels au total. Cet effectif civil devrait évoluer vers 34 personnels.

Le SNPC/FO demande une nouvelle fois la présentation de l'organigramme du SAELSI .

Contre : SNPC/FO 5 voix, CFDT 2 voix,

Abstention : UNSA 1 voix, CGT 1 voix

Arrêté modifiant l'arrêté du 12 août 2013 portant organisation de la direction générale de la gendarmerie nationale :

Contre : SNPC/FO 5 voix, CFDT 2 voix, CGT 1 voix

Abstention : UNSA 1 voix

Arrêté relatif à la restructuration de certains services de la DGGN, DGPN, DGSC :

Le SNPC/FO s'abstiendra pour les 3 arrêtés suivants, il s'oppose à ces restructurations mais ne peut rejeter les mesures compensatrices retenues pour les personnels impactés et définies dans ces textes.

Contre : CGT 1 voix

Abstention : SNPC/FO 5 voix, CFDT 2 voix, UNSA 1 voix

Arrêté relatif à la restructuration du bureau CHORUS :

Abstention : SNPC/FO 5 voix, CFDT 2 voix, UNSA 1 voix, CGT 1 voix

Arrêté listant les opérations de restructuration des unités de gendarmerie ouvrant droit à certaines indemnités au profit des personnels civils :

Pour : UNSA 1 voix

Abstention : SNPC/FO 5 voix, CFDT 2 voix, CGT 1 voix

Sujets en communication

Arrêté fixant le montant de la prime de restructuration de service attribuée aux personnels du ministère de l'intérieur :

La DGGN précise que ces primes sont valides le temps de la durée de l'opération restructuration.

Le SNPC/FO demande que les chefs RH/BPC des établissements concernés soient bien informés de ces mesures afin d'éviter les problèmes rencontrés sur le transfert de la gendarmerie de Lyon vers Satonay ; en effet, le versement de primes a été annoncé à certains personnels puis supprimé.

Modification de la circulaire sur le temps de travail :

Le SNPC/FO demande que soit modifié le texte en page 11&12 de la manière suivante : « ...le règlement intérieur (RI) sera établi en concertation avec les organisations syndicales locales et présenté en CHSCT ... » La DG donne son accord. Le RI est un RI d'établissement et non pas de service, la DG enregistre cette seconde modification.

Point sur les mesures régionales d'accompagnement relatives à la mise en œuvre du logiciel CLEPSYDRE au 01/01/2014:

Le SNPC/FO reconnaît les efforts réalisés par la DG pour informer et former les personnels amené à utiliser le logiciel de pointage CLEPSYDRE. Pour autant, la programmation et le positionnement des personnels sur AGORH@ sont loin d'être parfaits, ce qui conduit à bon nombre d'erreurs sur les

valideurs voire de rattachement de certains personnels civils aux bonnes unités. Par ailleurs beaucoup de valideurs ne prennent pas en main le logiciel et ne valident pas le pointage de leurs agents civils.

Le Major général s'engage à diffuser une note-express pour un rappel à l'ordre concernant ce dernier point, le SI*2 pense pouvoir résorber toutes les erreurs d'aiguillage dans AGORH@ avant fin décembre 2013.

Les bureaux de gestion des personnels civils doivent recenser les points bloquants et garantir la remontée de ces informations vers la DGGN/DPM et le SI*2 pour corrections.

Le SNPC/FO souhaite avoir des précisions quand à la gestion des heures supplémentaires lorsqu'un agent demandera le paiement de tout ou partie de son quota d'heures supplémentaires par rapport à la comptabilité du logiciel CLEPSYDRE. La DPM s'engage à nous communiquer une réponse dans les meilleurs délais.

Le SNPC/FO demande à la DG de préciser la définition de la quinzaine (calendaire ou pas) pour le décompte horaire.

Le SNPC/FO, comme les autres organisations syndicales, relève le temps de connexion trop important pour effectuer un pointage.

Le SNPC/FO rappelle que les ouvriers de l'état ont droit à 4 jours en décompte horaire sur leur congés. Le SI*2 a bien noté et engagera la modification du logiciel.

Les FIR étant incomplètes, la carrière des ouvriers de l'état avant leur arrivée en gendarmerie n'est pas saisie. Le calcul des jours d'ancienneté ne peut donc être juste. Le SI*2 s'engage à compléter les FIR avec les données du logiciel « DIALOGUE».

Le SNPC/FO dénonce le fait que la formation n'a pas été réalisée localement pour les CSAG des régions non-zonale de la zone EST : les agents ont dû se déplacer et être en mission à l'école de Chaumont pour cet apprentissage.

Point d'étape des transformations de postes :

Dans le cadre des mesures gouvernementales d'économies et de l'ex-RGPP, la DG a perdu bon nombre d'ETP (emploi temps plein) en soutien opérationnel. Plus de 1500 postes dédiés à des militaires ont été transformés en postes pour du personnel civil, mais 1000 postes sont en attente suite à un blocage de Bercy sur la masse salariale. Les transformations de postes, au profit des civils, sont donc ralenties et le format définitif ne sera atteint qu'en 2019. Les changements récents, tels la création du SAELSI, la migration de la plate forme Chorus, la création future des SGAMI, conduiront à une réduction du nombre de personnels civils en périmètre gendarmerie. La cible de 5070 ne sera probablement jamais atteinte. Pour la DG 74,5 % de la cible serait atteint en 2014 ; en 2013, 72 postes seulement ont été transformés.

Le SNPC/FO demande au MG de renommer des adjoints aux chefs de bureau ou de section : les personnels sont en place mais sans le titre, ils ne peuvent donc assister à certaines réunions au titre de leur unité, et ne peuvent être valideurs sous CLEPSYDRE. Sans coût supplémentaire le fonctionnement des EM de région s'en trouverait amélioré. Le MG comprend notre démarche et donne son accord.

Questions diverses

Prime de réserve d'objectif (RO) 2013:

Le SNPC/FO dénonce, une nouvelle fois, le défaut de consultation des délégués des organisations syndicales (OS) en local.

CHSCT et SST dans la zone Est :

Le SNPC/FO ne comprend pas pourquoi le commandant de la zone EST, après la réorganisation territoriale, a modifié le périmètre d'actions des sections SST. Ceci ne correspond pas aux définitions DG. Ce thème déjà abordé en CTS de septembre, où des consignes claires avaient été retenues, n'est pas traité convenablement par cette zone.

Restructuration des états majors de région 2014 :

Le SNPC/FO rappelle une nouvelle fois que les maquettes de restructuration ne sont toujours pas présentées aux délégués des établissements. Le SNPC/FO demande que les délégués des OS, dans chaque établissement restructuré, soient consultés pour donner un avis sur les repositionnements (éventuels) de personnels civils, en toute conformité du dialogue social.

Rapport sur le moral :

Suite à la demande du SNPC/FO, la DG précise que les réponses aux questionnaires du thème sont en cours d'exploitation pour établir le rapport sur le moral des personnels civils dans les meilleurs délais.

Commission d'avancement des ouvriers (CAO) :

La DG confirme au SNPC/FO que les CAO seront bien activées avant la fin de l'année pour les avancements ouvriers.

Le SNPC/FO interroge la DG quant au déroulement des CAO pour l'année 2013 dans la zone EST : malgré la réorganisation de cette dernière, elle doit fonctionner de la même manière que les années précédentes.

Heures supplémentaires : Le SNPC/FO demande si une enveloppe sera mis à disposition des commandants de régions afin de payer d'éventuelles heures supplémentaires aux personnels civils. La DG nous répond que cette enveloppe existe déjà et qu'elle est à la main du commandant de zone.

Le MG conclut ce CTS en annonçant le report du prochain CTM en début d'année 2014, par conséquence il ne devrait pas y avoir de CT, sur le thème des futurs SGAMI, fin 2013.